

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture  
018-211801907-20240412-DELIB2024-12-AI  
Date de télétransmission : 03/05/2024  
Date de réception préfecture : 03/05/2024

L'an deux mil vingt quatre

Le : 12 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 14

Présents 11

Votants 14

Délibération N°2024-12

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2024

Date de l'affichage de la convocation : 5 avril 2024

**PRÉSENTS** : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIAK, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Christian MYSZKIEWICZ, Jacques PERARD, Jean Michel RADOUX, Luc TABORDET.

**ABSENTS EXCUSES** : Nathalie HOUSSIER a donné pouvoir Géraldine MARTYNIAK, Sophie BERTRAND a donné pouvoir à Luc TABORDET Mary STIANTI-DURET a donné pouvoir à Pascal RAPIN,

Secrétaire de séance : Jean-Michel RADOUX

**OBJET** : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2024

Monsieur le Maire présente et propose le budget primitif 2024 de la commune aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal vote le budget primitif 2024 de la commune :

En section fonctionnement à la somme de **868 572.00 €** en dépenses et à la somme de **868 572.00 €** en recettes ;

Et en section d'investissement à la somme de **196 585.16 €** en dépenses et à la somme de **196 585.16 €** en recettes.

Fait et délibéré à QUINCY

Le 12 avril 2024

Le Maire  
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance  
Jean-Michel RADOUX

Publication sur le site internet de la commune le :

Acte transmis en préfecture le :